

école _____
normale _____
supérieure _____
paris – saclay _____

CONSEIL SCIENTIFIQUE
SEANCE DU 6 MARS 2020

université
PARIS-SACLAY

Ordre du jour

I – Election du/de la Président(e) du conseil

II – Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2019

III – Points d’actualité

IV – Prime d’encadrement doctoral et de recherche (PEDR) – Barème concernant les lauréats de distinctions scientifiques

V – Axes stratégiques

VI – Conférences du diplôme

VII – Nouvelles formations

VIII - Questions diverses

Election du (de la) Président(e) du conseil scientifique

Décret statutaire de l'ENS Paris-Saclay

Article 8

Le conseil scientifique comprend au maximum vingt-cinq membres.

Il est composé, suivant les modalités fixées à l'article 12 :

1° De personnalités qualifiées, françaises et étrangères, désignées par le président de l'école ;

2° De représentants d'institutions partenaires, choisies par le président de l'école après avis des autres membres du conseil scientifique ;

3° D'au minimum un tiers de représentants élus des personnels d'enseignement et de recherche, des ingénieurs de recherche, des élèves et des étudiants.

Le conseil scientifique élit son président parmi les personnalités qualifiées dans les conditions définies par le règlement intérieur, pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois.

— Election du (de la) Président(e) du conseil scientifique

— Règlement intérieur de l'ENS Paris-Saclay

Article 15. Présidence du conseil scientifique.

Tant que l'ensemble des membres du conseil scientifique n'est pas élu ou désigné, le conseil scientifique est présidé à titre transitoire par le président de l'ENS Paris-Saclay.

L'élection du président du conseil scientifique a lieu lors de la séance qui suit celle durant laquelle les autres membres du conseil scientifique ont donné leur avis sur les institutions partenaires représentées.

Par application des dispositions de l'article 8 du décret statutaire, le président est élu parmi les personnalités qualifiées à la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin et à la majorité relative au second tour.

Le président du conseil scientifique est élu pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois.

En l'absence du président du conseil scientifique, le conseil scientifique est présidé par l'une des personnalités nommées désignée par les membres du conseil scientifique en début de séance selon les mêmes modalités de scrutin que pour l'élection du président.

Ordre du jour

I – Election du/de la Président(e) du conseil

II – Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2019

III – Points d’actualité

IV – Prime d’encadrement doctoral et de recherche (PEDR) – Barème concernant les lauréats de distinctions scientifiques

V – Axes stratégiques

VI – Conférences du diplôme

VII – Nouvelles formations

VIII - Questions diverses

Ordre du jour

I – Election du/de la Président(e) du conseil

II – Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2019

III – Points d’actualité

IV – Prime d’encadrement doctoral et de recherche (PEDR) – Barème concernant les lauréats de distinctions scientifiques

V – Axes stratégiques

VI – Conférences du diplôme

VII – Nouvelles formations

VIII - Questions diverses



Points d'actualité

- Le nouveau bâtiment
 - 20 janvier – Début du déménagement
 - 31 janvier – Journée « EXPLORE! » : cérémonie des vœux, journée de découverte du bâtiment, ouverture de la Scène de recherche
 - Représentation de « La Tempête » à la Scène de recherche



6 mois
de déménagement



50.000
cartons et caisses



Points d'actualité

- Université Paris-Saclay

- 02 mars - Sylvie Retailleau, élue présidente
- 27-31 janvier - Elections des instances : conseil d'administration (CA), commission de la recherche (CR), commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)



- Formation et recherche

- 11 décembre 2019 - Convention avec l'Ecole nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais
- 1^{er} janvier – Nouveaux laboratoires :
 - Centre d'économie de l'ENS Paris-Saclay
 - Centre Giovanni Borelli
 - Lumière-Matière aux Interfaces (LuMIn)

Points d'actualité

- Déléation

- 04 mars - Xavier Sticker, ambassadeur, représentant permanent de la France auprès de l'Office des Nations unies et des organisations internationales à Vienne (dont l'Agence internationale de l'énergie atomique) : Réunion sur les sciences du patrimoine



- Distinction

- Michael A. Sutton (U. South Carolina, Docteur honoris causa ENS Paris-Saclay), élection à la National Academy of Engineering

Points d'actualité

• Prix - concours

➤ 27 février - Prix Design & Science de l'Université Paris-Saclay

➤ MT180 (Ma thèse en 180 s)

Parmi les 14 finalistes de l'Université Paris-Saclay, **Alice Delmer et Zeineb Chabrak (SATIE)**

Finale Université Paris-Saclay le 12 mars

➤ Société chimique de France (SCF),
Prix de la Division Enseignement
Formation 2019

Equipe d'enseignants Paris-Saclay (AgroParisTech, ENS Paris-Saclay, U. Paris-Sud) : V. Camel, M.-N. Maillard, M. Cladière, G. Fitoussi, C. Sicard, E. Brun, I. Billaut, J. Piard, C. Dumas

➤ Prix Design & Science : projet TYPIK



Yann Honoré (ENS Paris-Saclay), Emilie Renouard (ENS Paris-Saclay), Perrine Weffling (AgroParisTech) et Manon Riché (Strate)

➤ Prix spécial Laval Virtual : projet YAPLUKA



Tiana Mureau (AgroParisTech), Jonathan Tordjman (Strate), Thomas Barsani-Veroni (ENS Paris-Saclay) et Léopoldine Garnier (Strate)

Conseil scientifique du 6 mars 2020

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE PARIS-SACLAY

10

école —————
normale —————
supérieure —————
paris-saclay —————



Points d'actualité

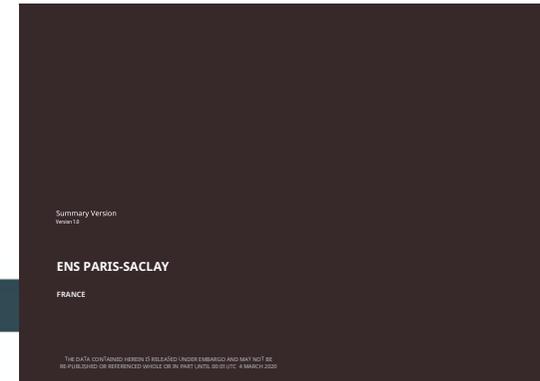
- Classements internationaux

2020 QS WORLD UNIVERSITY RANKINGS BY SUBJECT

The tables below present the rank evolution in each evaluated subject.

		2018	2019	2020
Arts & Humanities	Arts & Humanities			
	Art & Design			
	History			
	Archaeology			
	Architecture / Built Environment			
	Classics & Ancient History			
	English Language & Literature			
	Linguistics			
	Modern Languages			
	Philosophy			
	Theology, Divinity & Religious Studies			
	Engineering & Technology	Engineering & Technology		451-500
Computer Science & Information Systems		451-500	351-400	301-350
Engineering - Chemical				
Engineering - Civil & Structural				
Engineering - Mechanical, Aeronautical & Manufactu...			251-300	251-300
Engineering - Electrical & Electronic				
Engineering - Mineral & Mining				
Life Sciences & Medicine	Life Sciences & Medicine			
	Biological Sciences			
	Medicine			
	Pharmacy & Pharmacology			
	Psychology			

		2018	2019	2020	
Natural Sciences	Natural Sciences			451-500	
	Chemistry		551-600	451-500	
	Earth & Marine Sciences				
	Environmental Sciences				
	Geography				
	Materials Science				
	Mathematics	251-300	201-250	251-300	
	Physics & Astronomy		401-450	351-400	
	Social Sciences & Management	Social Sciences & Management			
		Accounting & Finance			
Anthropology					
Business & Management Studies					
Communication & Media Studies					
Development Studies					
Economics & Econometrics					
Education					
Hospitality & Leisure Management					
Law					
Politics & International Studies					
Social Policy & Administration					
Sociology					
Statistics & Operational Research					



Conseil scientifique du 6 mars 2020

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE PARIS-SACLAY

Ordre du jour

I – Election du/de la Président(e) du conseil

II – Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2019

III – Points d’actualité

IV – Prime d’encadrement doctoral et de recherche (PEDR) – Barème concernant les lauréats de distinctions scientifiques

V – Axes stratégiques

VI – Conférences du diplôme

VII – Nouvelles formations

VIII - Questions diverses

Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR)

Texte national : décret 2009-851 modifié du 08 juillet 2009

- La prime d'encadrement doctoral et de recherche prévue par [l'article L. 954-2 du code de l'éducation](#), est attribuée par les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche.
- Elle peut être accordée aux personnels dont l'activité scientifique est jugée d'un niveau élevé au regard notamment de la production scientifique, de l'encadrement doctoral et scientifique, de la diffusion de leurs travaux et des responsabilités scientifiques exercées.
- Elle peut également être attribuée aux personnels apportant une contribution exceptionnelle à la recherche.
- Elle est attribuée aux personnels lauréats d'une distinction scientifique de niveau international ou national conférée par un organisme de recherche dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la recherche.

Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR)

ENS Paris-Saclay : délibération du CA du 25 mars 2016

- Critères : activité scientifique (ENS, structures nationales et internationales, encadrement doctoral, investissement au sein de l'ENS, responsabilités dans l'enseignement.
- Avis du CSR, qui s'appuie également sur l'évaluation par les sections du CNU.
- Décision du président de l'ENS Paris-Saclay
- Montant fixé à 5 000 euros (7 000 euros à titre exceptionnel)
- Montants spécifiques pour les lauréats IUF (junior 7 000 euros, senior 10 000 euros) et ERC (15 000 euros)

Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR)

Liste des distinctions

- Arrêté du ministre du 20 janvier 2010 : liste des distinctions
 - 1. Prix Nobel ;
 - 2. Médaille Fields ;
 - 3. Prix Crafoord ;
 - 4. Prix Turing ;
 - 5. Prix Albert Lasker ;
 - 6. Prix Wolf ;
 - 7. Médaille d'or du CNRS ;
 - 8. Médaille d'argent du CNRS ;
 - 9. Lauriers de l'INRA ;
 - 10. Grand Prix de l'INSERM ;
 - 11. Prix Balzan ;
 - 12. Prix Abel ;
 - 13. Les prix scientifiques attribués par l'Institut de France et ses académies ;
 - 14. Japan Prize ;
 - 15. Prix Gairdner ;
 - 16. Prix Claude Lévi-Strauss ;
 - 17. Médaille de l'Innovation du CNRS.
- Certaines distinctions de la liste désignent plusieurs prix différents

Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR)

Délibération pour les lauréats de distinctions

- Pratiques variées selon l'établissement d'ESR, selon l'ONR
- Proposition de délibération
 - Montant de 15 000 euros annuel
 - Exceptions
 - Prix de scientifiques attribués par l'Institut de France et ses académies
 - Lauriers de l'INRA

Montant entre 5 000 et 15 000 euros (sur proposition du CSR)

Ordre du jour

I – Election du/de la Président(e) du conseil

II – Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2019

III – Points d’actualité

IV – Prime d’encadrement doctoral et de recherche (PEDR) – Barème concernant les lauréats de distinctions scientifiques

V – Axes stratégiques

VI – Conférences du diplôme

VII – Nouvelles formations

VIII - Questions diverses

Contrat quinquennal 2020-2024

Contrat quinquennal 2020-2024 de l'Université Paris-Saclay

Volet spécifique de l'ENS Paris-Saclay

- Réunions avec des « panels » de responsables d'entités, d'élus, de membres du corps académique, d'étudiants/élèves/doctorants
- Séminaires
- Présentation des axes et premiers échanges au CS et au CA (mars 2020)
- Avis et vote du CS et du CA (juin 2020)

— Contrat quinquennal 2020-2024 – volet spécifique

— Axes stratégiques

Axe 1. Assurer et stabiliser le positionnement institutionnel de l'ENS au sein de l'Université Paris-Saclay

Objectif 1.1. Assurer l'intégration institutionnelle de l'ENS au sein de l'Université Paris-Saclay

Objectif 1.2. Affirmer l'ENS comme opérateur de formations sélectives intensives en recherche et orientées recherche

Objectif 1.3. Affirmer la transversalité de l'ENS au sein de l'Université Paris-Saclay

Objectif 1.4. Optimiser l'utilisation des ressources de l'établissement

Objectif 1.5. Étendre et développer le système d'information immobilier à l'échelle de Paris-Saclay

Objectif 1.6. Renouveler le modèle économique de l'ENS

— Contrat quinquennal 2020-2024 – volet spécifique

— Axes stratégiques

Axe 2. Affirmer la vocation pré-doctorale de l'ENS Paris-Saclay

Objectif 2.1. Intensifier la recherche au plus près des normaliens

Objectif 2.2. Augmenter la part des normaliens s'engageant dans un parcours avec poursuite en thèse

Objectif 2.3. Diversifier les recrutements universitaires et développer les recrutements internes à l'Université Paris-Saclay

Objectif 2.4. Renforcer la dimension internationale de la formation

— Contrat quinquennal 2020-2024 – volet spécifique

— Axes stratégiques

Axe 3. Étendre et intensifier la recherche

Objectif 3.1. Étendre les partenariats de recherche

Objectif 3.2. Améliorer le soutien à la recherche

Objectif 3.3. Renforcer la dimension internationale de la recherche

Axe 4. Améliorer les services rendus aux usagers de l'établissement

Objectif 4.1. Renforcer la personnalisation accompagnée des parcours d'études des normaliens et l'accompagnement des doctorants

Objectif 4.2. Construire une expérience étudiante positive au sein de l'École

Objectif 4.3. Développer une vie étudiante fédératrice et engagée

Ordre du jour

I – Election du/de la Président(e) du conseil

II – Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2019

III – Points d’actualité

IV – Prime d’encadrement doctoral et de recherche (PEDR) – Barème concernant les lauréats de distinctions scientifiques

V – Axes stratégiques

VI – Conférences du diplôme

VII – Nouvelles formations

VIII - Questions diverses

Ordre du jour

I – Election du/de la Président(e) du conseil

II – Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2019

III – Points d’actualité

IV – Prime d’encadrement doctoral et de recherche (PEDR) – Barème concernant les lauréats de distinctions scientifiques

V – Axes stratégiques

VI – Conférences du diplôme

VII – Nouvelles formations

VIII - Questions diverses



Nouvelle formation

Diplôme inter-établissement INA-ENS Paris-Saclay

Concepteur de documentaire – « Documentaires de l’histoire et du contemporain »

Éléments de contexte :

- Transformation du master 2 Cinéma et audiovisuel en partenariat avec Ecole des Chartes et l’INA qui existe depuis 2011

Objectif	Formation à la conception et à la réalisation de documentaires pour différents medias. Volet théorique : doter les futurs professionnels d’une culture générale audiovisuelle, les former à repérer les sources écrites ou filmiques dont ils auront besoin, à scénariser leur propos. Volet pratique : offrir les bases techniques de leur futur métier (montage, son, cadrage, web)
Effectif/Public	15 apprenants - Majoritairement titulaire Bac +5 (Horizons variés)
Durée	15 mois
Volume horaire	385h dont 45h à la charge de l’école (ETD) + 20h de responsabilité (Olivier Wierviorka)
Site	Ina
Gestion et pilotage	Gestion sous responsabilité de l’INA

Conseil scientifique du 6 mars 2020

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE PARIS-SACLAY

27

école —————
normale —————
supérieure —————
paris – saclay —————

Questions diverses

Nouvelle filière de CPGE MP2I-MPI :

- Les sciences informatiques, et notamment le monde du numérique, ne cessent de se développer. La formation à l'informatique et aux sciences du numérique est un enjeu majeur notamment pour les établissements d'enseignement supérieur.
- Dès la rentrée 2021, une nouvelle voie de CPGE MPI2I-MPI sera proposée. Elle s'adresse plus particulièrement aux élèves souhaitant suivre un cursus scientifique pluridisciplinaire renforcé en informatique.
- L'ENS Paris-Saclay, à l'instar des autres ENS, a toujours placé les sciences informatiques au cœur de son projet de formation ; elle recrute notamment une quinzaine de normaliens sur le concours MP-option Informatique. Aussi, l'ENS paris-Saclay **souhaite soutenir la création de la filière MP2I avec l'ouverture en 2023 d'un certain nombre de places au concours**, les modalités et le nombre restant à définir.

Ordre du jour

I – Election du/de la Président(e) du conseil

II – Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2019

III – Points d’actualité

IV – Prime d’encadrement doctoral et de recherche (PEDR) – Barème concernant les lauréats de distinctions scientifiques

V – Axes stratégiques

VI – Conférences du diplôme

VII – Nouvelles formations

VIII - Questions diverses